

*Madame, Monsieur,*

*Merci de prendre connaissance des informations ci-dessous:*

### **Programme pHARe**

Notre école est inscrite au programme de lutte contre les intimidations, le harcèlement et le cyberharcèlement.

Dans ce cadre, l'équipe enseignante suivra cette année une **formation à la méthode de préoccupation partagée** ( traitement des situations d'intimidation ou de harcèlement, du signalement de la situation jusqu'à sa résolution ).

Vous trouverez en PJ **deux infographies**: l'une est destinée **aux parents** et l'autre **aux enfants**.

*Pour l'équipe éducative,*

*Marina PINEAU  
Cheffe d'établissement*



**1 rue de la chapelle - 85510 LE BOUPERE**

**02.51.67.55.25**

**<https://lebouper-stemarie.fr/>**

## VICTIME OU TÉMOIN, IL Y A TOUJOURS UN NUMÉRO POUR T'AIDER.



À LA MAISON



SUR LES RÉSEAUX



À L'ÉCOLE

N'hésite pas à en parler à un adulte ou à appeler ces numéros.  
Au bout du fil, il y aura toujours une personne de confiance pour t'écouter,  
t'aider et te conseiller de façon anonyme, gratuite et confidentielle.

# REPÉRER, SIGNALER ET TRAITER LES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES

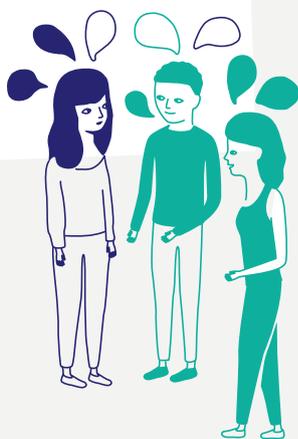
## SITUATION D'INTIMIDATION, DE HARCÈLEMENT OU DE CYBERHARCÈLEMENT

### INTERLOCUTEURS DE PROXIMITÉ

- directeur d'école ou chef d'établissement
- collégiens ou lycéens ambassadeurs pHARe
- équipe ressource pHARe formée à la prise en charge des situations de harcèlement :

professeurs, psychologues de l'éducation nationale, infirmiers, conseillers principaux d'éducation, etc.

**pHARe** Programme de lutte contre le harcèlement à l'école



### AUTRES CANAUX DE SIGNALEMENT POSSIBLES

- Numéro d'appel national **3020** n° vert pour les situations de harcèlement
- Numéro d'appel national **3018** n° vert et appli dédiés aux situations de cyberharcèlement
- Lignes téléphoniques académiques : consultables sur [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)
- Autres canaux : Faits établissement, courriers, etc.

Saisie dans l'application  
Stop harcèlement



Transmission  
aux référents académiques  
et référents départementaux  
harcèlement

En cas de situation d'urgence ou complexe, appui possible :  
• du réseau départemental d'intervention, en relation avec le Carré régalien académique ;  
• de la mission chargée de la prévention des violences en milieu scolaire (MPVMS).

Prise de contact

Avec  
la famille  
de l'élève  
cible

Avec le directeur d'école et l'inspecteur  
de l'éducation nationale (1<sup>er</sup> degré)  
ou le chef d'établissement (2<sup>d</sup> degré)

- ✓ Mise en place du protocole de TRAITEMENT DE LA SITUATION.
- ✓ SUIVI dans la durée.
- ✓ RÉOLUTION de la situation.

**NON AU HARCÈLEMENT**

[www.nonauharcèlement.education.gouv.fr](http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr)

